## Subvention à l'Association Régie des Quartiers permettant la poursuite d'activités en 1997

*M. LE MAIRE, Rapporteur :* Par délibération du 22 avril 1996, la Ville a adhéré à la nouvelle association «Régie des Quartiers» et apporté son soutien au fonctionnement de cette structure créée à la suite des régies existantes de Fontaine-Ecu et Clairs-Soleils qui avaient connu de grosses difficultés et n'étaient pas en mesure d'assurer leurs missions et de conserver leur équilibre.

La nouvelle association a été constituée pour développer sur quatre secteurs (Planoise, Montrapon, Fontaine-Ecu et Clairs-Soleils) les principes fondateurs des régies de quartier :

- amélioration de la qualité de vie par la réalisation de travaux d'entretien et de petits aménagements,
  - insertion par l'économique et rétribution de revenus à des habitants en difficulté,
  - participation des habitants.

La structure unique s'est mise en place à compter de juin 1996 avec le recrutement d'un directeur et de deux régisseurs.

Elle reprenait les engagements des deux régies précédentes, tant au niveau du personnel permanent qu'au niveau des engagements de travaux avec les maîtres d'ouvrage.

De juin à décembre 1996, la Régie a réalisé plus d'une vingtaine de chantiers pour le compte de la Ville, des quatre organismes de logement social, de particuliers :

- aménagements d'espaces extérieurs : escaliers à Clairs-Soleils, placette à Fontaine-Ecu...
  - nettoyage et entretien d'espaces verts et voirie
  - nettoyage de caves, réfection de halls d'entrée
  - peinture de parking
  - aménagement du Relais Jeunesse.

La réalisation des travaux a permis de faire travailler plus de 40 personnes en contrat de travail à durée déterminée ou indéterminée.

Début 1997, sur la base des éléments comptables de l'exercice 1996, il est apparu que la Régie n'avait pas, pour autant, réussi à retrouver un niveau d'équilibre satisfaisant.

L'association a donc dû envisager une réorientation de son intervention et une réduction de sa structure.

A ce jour, la réorganisation a été réalisée en conservant prioritairement la capacité d'intervention sur des travaux d'entretien et de petits aménagements de proximité dans les quartiers pour le compte de la Ville et des organismes logeurs.

L'association emploie désormais 5 salariés en Contrat à Durée Indéterminée : 1 responsable, 1 secrétaire comptable et 3 agents techniques.

Dans la formule précédente, l'association comptait 14 salariés permanents ; la plupart des personnels ont bénéficié de mesures de reclassement.

La Régie maintiendra l'intervention sur certains chantiers de personnes en parcours d'insertion en collaboration avec les structures en place notamment le PLIE et INTERMED.

Par ailleurs, une réflexion plus générale est engagée par la Ville avec les opérateurs de l'insertion par l'économique pour définir les conditions du soutien apporté par la Ville, tant par des subventions que par l'accès aux marchés de travaux.

Pour permettre à l'association Régie des Quartiers de poursuivre son activité, l'aide financière de la Ville est sollicitée au titre de l'exercice 1997, pour un montant de 550 KF.

Le Conseil Municipal est invité à attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement à l'association Régie des Quartiers d'un montant de 550 KF.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 92.49.65748. 47070 abondé par un transfert de 550 KF du crédit de dépenses imprévues figurant au chapitre 940.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 2 abstentions, adopte la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juillet 1997.